

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 16 avril 2026**

Dole - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Madame Patricia ANTOINE

---

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 77  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votants : 84  
Date de la convocation : 10 avril 2026  
Date de publication : 23 avril 2026

### **Conseillers présents**

ANTOINE Patricia	EPAILLY Nicolas	MEUGIN Olivier
AUVERNOIS Pascal	FICHERE Jean-Pascal	MILLIER Cyril
BACLET Jean-Luc	FIUMANA Christiane	MIRAT Maryline
BERTHAUD Mathieu	FRISA Gaétan	MONNERET Christophe
BOICHUT Elodie	GAGNOUX Jean-Baptiste	MURA-BIRON Aurélie
BOITET Julie	GAUTHRAY-GUYENET Thierry	MUSSOT Jean-Paul
BOLIS Christine	GIROD Jacques	OUDOT-LUPO Anna-Maria
BONIN Jean-Luc	GOMET Nicolas	PANNAUX Joël
BONJOUR Thierry	GRUET Justine	PERNOUX Annie
BOUFFAUT Mathilde	GUERRIN Bernard	POIGEAUT Dominique
BOURDET Alain	GUIBELIN Hervé	RAMAUX Ingrid
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	HIERHOLZER Thomas	REBILLARD Jean-Michel
BROCARD Claire	JARROT Laetitia	ROBERT Jean-Claude
BRUGNOT Florence	JEANNEROD Georges	ROUGIER Delphine
CALINON Séverine	JOBELIN Sophie	ROUX Serge
CERNELA Patrice	LABOUROT Céline	ROY Jean-Yves
CHAFFANGE Gilles	LAVRUT François	RYAT Thomas
CHAMPANHET Stéphane	LEFEVRE Jean-Philippe	SAGET Emmanuel
CHEVAUX Myriam	LEGRAND Jean-Luc	SOLDAVINI Grégory
CRETIN-MAITENAZ Blandine	MARCHAND Pascal	STEFANUTTI David
DAUBIGNEY Jean-Michel	MARCHAND Sylvette	STOLZ Julien
DEJEAN Sylvie	MATHIOT Agnès	THEVENIN Hélène
DELAINE Isabelle	MAZIER Bruno	TOUAMA Fatiha
DOUZENEL Alexandre	MELET Joëlle	TROGER Christelle
DUPRE Philippe	MENETRIER Louis-Joseph	TRONCIN Dominique

### **Conseillers suppléés**

CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian      LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

BERNARDIN Daniel donne procuration à JEANNEROD Georges  
BERTHET Romain donne procuration à GRUET Justine  
FRANCHINI Patrick donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
GRENIER Laurence donne procuration à MARCHAND Sylvette  
MBITEL Mohamed donne procuration à MIRAT Maryline  
NONNOTTE Catherine donne procuration à MAZIER Bruno  
ROCHE Paul donne procuration à CHAMPANHET Stéphane

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

Néant

**Objet : Mandat spécial confié à Madame Patricia ANTOINE dans le cadre du suivi du dossier de la Politique de la Ville**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

La Loi du 21 février 2014, dite « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en transférant les compétences liées à la Politique de la Ville aux Communautés d'Agglomération.

Ainsi, en référence à l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres plusieurs compétences dont :

« En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Mise en œuvre au moyen des contrats de ville, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région, elle s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation.

Dans le cadre du suivi du dossier de la Politique de la Ville (quartier des Mesnils Pasteur de la Ville de Dole), il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer un mandat spécial à Madame Patricia ANTOINE, adjointe à la Ville de Dole en charge des affaires sociales, des séniors et de la Politique de la Ville, conformément à l'article L.5211-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, faisant référence à l'exercice d'un mandat spécial (missions accomplies par un élu avec l'autorisation du conseil dans l'intérêt de la collectivité).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** un mandat spécial à Madame Patricia ANTOINE, conseillère communautaire, pour le suivi du dossier de la Politique de la Ville pour la durée du mandat,
- **DE NOTER** que Madame Patricia ANTOINE pourra, dans le cadre de cette compétence, participer au Bureau Communautaire sur invitation du Président,
- **DE NOTER** que Madame Patricia ANTOINE aura toute latitude pour s'appuyer sur les services compétents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice de son mandat spécial,
- **DE NOTER** que l'attribution de ce mandat spécial confère à l'intéressée droit à remboursement des frais de mission, de déplacement et de représentation engendrés dans ce cadre spécifique, sous réserve de la fourniture des justificatifs correspondants.

SCRUTIN            POUR : 78  
                          CONTRE : 4  
                          DONT 7 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 1  
NE SE PRONONCE PAS : 1

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Moyens et Ressources/Ressources Humaines
- Elue concernée

*Fait à Dole, le 16 avril 2026.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

*Jean-Pascal FICHERE.*

